

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Du 02 juillet 2025 à 18h30**

L'an deux mille vingt-cinq le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de TOMBLAINE s'est réuni en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé FERON, Maire,

Etaient présents : Alexandre HUET, Denise GUNDELWEIN, Grégoire RUHLAND, Christiane DEFAUX, Sylvie KURT, Ralph LALLEMAND, Marcelle GUILLOT, Philippe LUCE, Mireille DAFFARA, Denis HOELTER, Nazha AJEDDIG, Alex FERON, Hania HAMIDI, Stéphane BRABANT, Christiane ROL, Séverine BENOIST, Laurence GRAND, Dominique SAINT EVE, Patrick LIBERT et Nadia NICOLAY

Etaient absents excusés :

Henri SCHMITZ donne pouvoir à Alex FERON
Catherine RAMPONT donne pouvoir à Denise GUNDELWEIN
Jean-Claude DUMAS donne pouvoir à Christiane DEFAUX
Salima SERANDOUR donne pouvoir à Ralph LALLEMAND
Emmanuel ROSINA donne pouvoir à Alexandre HUET
Jean-Pierre SALMON donne pouvoir à Hervé FERON
Inès IHADDADENE donne pouvoir à Hervé FERON
François PIERRON

Secrétaire de séance : conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Hania HAMIDI a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Vote du procès-verbal de la séance du 14 mai 2025 à l'unanimité

La séance est ouverte à 18h53.

Délibération n°1-02/07/2025 – Installation d'un magasin automatique déplaçable – Place Michel Colucci

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec SOLOREM, pour la mise à disposition temporaire d'une partie de la parcelle AL 281 place Michel Colucci, pour l'implantation d'un magasin automatique déplaçable sur la base du projet de convention joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation temporaire avec l'EARL ULYSSE, de cette même partie de parcelle AL 281 place Michel Colucci, pour l'implantation d'un magasin automatique déplaçable, sur la base du projet de convention joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2-02/07/2025 – DECISION MODIFICATIVE – BP 2025 VILLE

Le Conseil Municipal :

ADOpte la décision modificative n°1 du BP 2025 de la Ville

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°3-02/07/2025 – Tarifs municipaux au 01/08/2025

Le Conseil Municipal :

APPLIQUE au 1^{er} août 2025 les tarifs municipaux comme détaillés dans le tableau ci-annexé.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°4-02/07/2025 – DEMANDE DE SUBVENTION – ACQUISITION DE CAMERAS

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'opération décrite ci-dessus.

SOLLICITE une subvention d'un montant de 3 248 € HT auprès de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°5-02/07/2025 – PROPOSITION DE CONVENTION TEMPORAIRE ENTRE LA MAIRIE DE TOMBLAINE ET LA L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER AVENIR DE TOMBLAINE POUR LE NETTOIEMENT DE CHEMINS D'INTÉRÊT COLLECTIF

Le Conseil Municipal :

VALIDE la proposition de convention annexée à la délibération

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

Christiane ROL a quitté la salle et n'a pas participé au débat et au vote

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°6-02/07/2025 – Vente d'une partie de la parcelle AP 309

Le Conseil Municipal :

DÉSAFFECTE et déclasse la partie de parcelle AP309 (environ 62m²) qui n'est pas reprise par la Métropole.

ACCEPTE la proposition de M. LIEVIN pour l'acquisition de cette partie de parcelle AP 309, pour un montant de 2600 € hors droits taxes et frais de notaire à sa charge,

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte ou document correspondant à la division parcellaire et à la vente.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°7-02/07/2025 – Règlements de fonctionnement de la Halte-Garderie « La Récré » et de la Crèche « Crèch'Endo »

Le Conseil Municipal :

ADOpte les modifications apportées aux règlements de fonctionnement de la Halte-Garderie « La Récré » et de la Crèche « Crèch'Endo ».

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°8-02/07/2025 – Projet de développement urbain « de la Méchelle à la Plaine Flageul »

Le Conseil Municipal :

VOTE ces orientations qui seront transmises à la Préfecture, à la Métropole du Grand Nancy ainsi qu'au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle.

DEMANDE en particulier que le travail préparatoire à une promesse de vente et à l'aménagement de la parcelle dite de la « caserne des pompiers » soit engagé dans les meilleurs délais.

ATTIRE l'attention de Monsieur le Préfet de Région sur les enjeux de développement de la Plaine Flageul.

Adopté à l'unanimité (1 abstention – Dominique SAINT EVE).

La séance est levée à 20h03.

La Secrétaire de séance,
Hania HAMIDI

